



République Française

Ville de SAUSSET-LES-PINS

Hôtel de Ville – Place des droits de l'homme – 13960 SAUSSET-LES-PINS - 04 42 44 51 51
www.ville-sausset-les-pins.fr

Envoyé en préfecture le 20/03/2025

Reçu en préfecture le 20/03/2025

Publié le

ID : 013-211301049-20250313-DEC2025_045-CC



Publié le 20-03-2025

DECISION DU MAIRE N°DEC2025-045

CONTRAT DE MAINTENANCE DES CHAUFFERIES COMMUNALES

Nomenclature ACTES : 1.4

Le maire de la Commune de Sausset-les-Pins,

-Vu le Code General des Collectivités Territoriales, articles L 2122-21 et L 2122-22 résultant des dispositions de la loi N°96.142 du 21 février 1996, relative à la partie législative du Code General des Collectivités Territoriales,

-Vu la délibération n° 20-07-08 du 23 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal de Sausset-les-Pins, a délégué à son Maire et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre des décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article L.2122-22 du Code General des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité de prendre un contrat de maintenance pour l'ensemble des chaufferies communales,

Considérant l'analyse des offres présentée lors de la consultation de trois entreprises,

DECIDE

ARTICLE 1 : De signer le contrat de maintenance des chaufferies communales avec la société **RAMBAUD CHAUFFAGE CLIMATISATION** 2 chemin du Jas Vieux
13620 Carry-le-Rouet,

ARTICLE 2 : Le contrat porte sur deux visites pendant la saison de chauffe et un entretien complet en fin de saison de chauffe par an sur les bâtiments suivants :

- Ecole primaire Jules Ferry (ancien bâtiment)
- Ecole primaire Jules Ferry (nouveau bâtiment)
- Ecole maternelle Jules Ferry
- Salle des Arts et de la Culture
- Cantine/garderie de l'école Jules Ferry
- Salle Alain Calmat
- Crèche multi accueil
- Parc des Loisirs

Le montant du contrat annuel est de **6713.44€ HT** soit **8 056.13€ TTC**.



République Française

Ville de SAUSSET-LES-PINS

Hôtel de Ville – Place des droits de l'homme – 13960 SAUSSET-LES-PINS - 04 42 44 51 51
www.ville-sausset-les-pins.fr

Envoyé en préfecture le 20/03/2025

Reçu en préfecture le 20/03/2025

Publié le

ID : 013-211301049-20250313-DEC2025_045-CC



ARTICLE 3 : Le contrat prendra effet **le 24 avril 2025** pour une durée d'un an.
A l'issue de cette période, il sera renouvelé annuellement, par reconduction expresse, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé réception, dans un délai de deux mois avant la date de renouvellement du contrat, sans toute fois que la durée totale ne puisse excéder 4 ans.
Le contrat viendra é échéance le **23 avril 2029**.

ARTICLE 4 : De signer tous les documents nécessaires à la mise en place de cette décision.

ARTICLE 5 : Que les dépenses liées à ces prestations seront prévues au budget de la commune.

ARTICLE 6 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le responsable du service de gestion comptable sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Sausset-les-Pins, le 13 Mars 2025



Le Maire,
Maxime MARCHAND



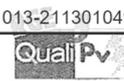
RAMBAUD
CHAUFFAGE
CLIMATISATION

RECONNU GARANT DE L'ENVIRONNEMENT

2 CHEMIN DU JAS VIEUX - 13620 CARRY LE ROUET
Tel : 04 42 45 43 34 | email : contact@rc-chauffage.fr
www.rc-chauffage.fr

CHAUFFAGE

SOLAIRE – GÉOTHERM



Envoyé en préfecture le 20/03/2025

Reçu en préfecture le 20/03/2025

Publié le 20/03/2025
ID : 013-211301049-20250313-DEC2025_045-CC

CONTRAT DE MAINTENANCE DES CHAUFFERIES COMMUNALES

Entre les soussignés :

La commune de SAUSSET-LES-PINS représentés par son Maire, M. Maxime MARCHAND

D'une part,

Et,

L'entreprise Rambaud chauffage Climatisation, représentée par son directeur général, M. Fabrice GHILARDI dont le siège social se situe : 2 chemin du Jas Vieux – 13620 – CARRY LE ROUET,
Inscrite au registre des métiers sous le n°839 180 288 RCS et immatriculée à l'INSEE sous le n° SIRET 839 180 288 00012

D'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : ENGAGEMENT DE L'ENTREPRENEUR

L'entreprise Rambaud Chauffage Climatisation s'engage envers la commune de Sausset-les-Pins à exécuter les travaux ci-après, décrits aux conditions stipulées par le présent contrat.

ARTICLE 2 : OBJET DU CONTRAT

Le présent contrat a pour objet de définir le contenu et les modalités de prestations de maintenance que s'engage à fournir le titulaire pour les chaufferies des bâtiments communaux de SAUSSET-LES-PINS :

- Ecole primaire Jules Ferry (ancien bâtiment)
- Ecole primaire Jules Ferry (nouveau bâtiment)
- Ecole maternelle Jules Ferry
- Salle des arts et de la culture
- Cantine / garderie de l'école Jules Ferry
- Salle Alain Calmat
- Crèche multi-accueil
- Parc des Loisirs

ARTICLE 3 : DESCRIPTION DES PRESTATIONS

3.1. - Dans le cadre de ce contrat et à l'exception des cas prévus à l'article 4, les obligations du titulaire sont les suivantes :

1. Visite de contrôle et d'entretien :

Deux visites pendant la saison de chauffe, Un entretien complet en fin de saison de chauffe.



RAMBAUD
CHAUFFAGE
CLIMATISATION

RECONNU GARANT DE L'ENVIRONNEMENT

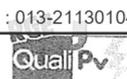
2 CHEMIN DU JAS VIEUX - 13620 CARRY LE ROUET

Tel : 04 42 45 43 34 | email : contact@rc-chauffage.fr

www.rc-chauffage.fr

CHAUFFAGE

SOLAIRE – GÉOTHERMIE



Envoyé en préfecture le 20/03/2025

Reçu en préfecture le 20/03/2025

Publié le 20/03/2025

ID : 013-211301049-20250313-DEC2025_045-CC

Bersier
Levrault

2. Nettoyage et ramonage :

- Chaudière et tuyaux
- Brûleur
- Préfiltre
- Chimique (pulvérisation)

3. Cheminée, ramonage par le bas, contrôles :

- Pression pompe
- Sécurité
- Gicleur
- Flexibles

4. Opacité

- Température des fumées
- Co2
- Pertes à la cheminée

5. Protection antisuie de la chaudière

6. Rédaction de la fiche technique

7. Dépannages gratuits pendant toute la durée du contrat

8. Observations chaufferie :

- Niveau d'eau et V.E. sous pression
- Soupape et groupe de sécurité
- Aquastat
- Circulateur
- Vanne mélangeuse
- Régulateur de tirage
- Briquetage
- Suivi des régulations et réglages

9. Stock de pièces détachées

- Brûleur WEISHAUP Type WL 30, W 30 C, WL 20, WL 5
- Pièces détachées pour chaudière DE DIETRICH et régulation DIEMATIC.

Crèche multi-accueil : production d'eau chaude contrôle et entretien du traitement d'eau.

Prévoir nacelle élévatrice pour dépose et entretien des radiants du gymnase Alain CALMAT, mise à disposition par les Services Techniques.



RAMBAUD
CHAUFFAGE
CLIMATISATION

RECONNU GARANT DE L'ENVIRONNEMENT

2 CHEMIN DU JAS VIEUX - 13620 CARRY LE ROUET

Tel : 04 42 45 43 34 | email : contact@rc-chauffage.fr

www.rc-chauffage.fr

CHAUFFAGE CLIMATISATION
SOLAIRE – GÉOTHERMIE – CLIMATISATION – ÉLECTRICITÉ – PLUMBING
Publié le
ID : 013-211301049-20250313-DEC2025_045-CC

Envoyé en préfecture le 20/03/2025
Reçu en préfecture le 20/03/2025

Bersier
Levrault

RGE Quali Pac RGE Quali Sol Quali Pvc PGI PROFESSIONNEL DU GAZ
INSTALLATION - SERVICE

3.2. - Diminution des installations et prestations :

La commune de SAUSSET-LES-PINS se réserve la faculté d'exclure du contrat, au cours de son exécution, les établissements scolaires ou autres qui pourraient être nationalisés.

L'entreprise Rambaud Chauffage Climatisation s'interdit toute demande d'indemnité sur ce fait.

Dans ce cas, le forfait sera déduit à concurrence du montant prévu pour l'établissement concerné tel qu'il ressort dans le contrat.

3.3. - Augmentation des installations et prestations :

La commune de SAUSSET-LES-PINS se réserve la faculté d'inclure au contrat, au cours de son exécution, de nouveaux établissements scolaires ou autres.

Cet avenant sera calculé en fonction des puissances de ce ou ces établissements et en correspondance avec les établissements déjà existants.

ARTICLE 4 : EXCLUSION DES PRESTATIONS

- La vidange et le nettoyage de la cuve
- Les travaux nécessités par des cas de forces majeure (sinistre, inondation, gel, incendie, etc...) ou dus, soit à l'intervention d'un tiers, soit à tout acte de malveillance
- Les frais de mise en conformité de l'installation
- La fourniture des pièces à remplacer (usagées ou défectueuses)
- Les travaux effectués autres que ceux énumérés limitativement à la rubrique « description des prestations »
- La vidange et purge de l'installation ou des radiateurs
- Tout dépannage ayant pour origine : fausse manœuvre, intervention de tiers, manque de combustible, etc...

Dans le cas où les prestations mentionnées ci-dessus seraient commandées par la commune de SAUSSET-LES-PINS, les frais de main d'œuvre et de déplacement seraient facturés après réception du bon de commande.

Les pièces de matériel vétustes ou hors d'usage seront remplacées après accord de la commune de SAUSSET-LES-PINS, et confirmées également par bon de commande.

La responsabilité de l'entreprise Rambaud Chauffage Climatisation n'est engagée que pour les seuls dommages qui pourraient lui être imputés.

ARTICLE 5 : MODALITES D'INTERVENTION

5.1. - En cas d'incident, la commune effectuera un diagnostic sommaire de la panne.

5.2. - Après avoir pris connaissance de ce diagnostic, le titulaire interviendra dans un délai maximum de 2 heures après appel de la commune.

Les appels et interventions s'effectueront du lundi au samedi inclus, dimanche et jours fériés exclus.

- Coupure et mise en service suivant le calendrier des vacances scolaires. Coupures pendant les vacances scolaires et remise en route avec la fin des vacances scolaires.
- Mise hors gel.



RAMBAUD
CHAUFFAGE
CLIMATISATION

RECONNU GARANT DE L'ENVIRONNEMENT

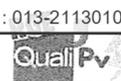
2 CHEMIN DU JAS VIEUX - 13620 CARRY LE ROUET

Tel : 04 42 45 43 34 | email : contact@rc-chauffage.fr

www.rc-chauffage.fr

CHAUFFAGE

SOLAIRE – GÉOTHERMIE



Envoyé en préfecture le 20/03/2025

Reçu en préfecture le 20/03/2025

Publié le 20/03/2025

ID : 013-211301049-20250313-DEC2025_045-CC



ARTICLE 6 : CONDITION DE VERIFICATION ET DE RECEPTION

L'entreprise Rambaud Chauffage Climatisation, à l'issue de l'intervention, doit établir un procès-verbal contradictoire des travaux réalisés.

ARTICLE 7 : MODALITES DE DETERMINATION DES PRIX

7.1. - Caractère du prix :

Le contrat sera établi à prix ferme durant la 1^{ère} année ;
Une actualisation du prix sera faite à l'expiration de la 1^{ère} année.

7.2. - Mois d'établissement des prix du contrat :

Les prix unitaires du présent contrat sont réputés établis sur la base des conditions économiques du mois correspondant à la signature du contrat. Ce mois est appelé « mois ZERO ».

7.3. - Choix des index de référence :

BT 40 Chauffage central

7.4. - Modalités de révision des prix :

Les prix du présent marché sont réputés établis sur la base des conditions économiques du mois précédant la date limite de remise des offres indiquée dans le règlement de consultation. Ce mois est appelé « mois ZERO ».

Les prix sont fermes la première année. Puis, ils seront révisés annuellement à la date d'anniversaire du marché, par application de la formule ci-après :

$$P = P_0 (0.15 + 0.85 (\ln/I_0))$$

P = Prix révisé

P₀ = Prix origine du marché

I_n = Indice BT 40 chauffage central Indice publié par l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Études Économiques) identifiant 001688266 Valeur du dernier indice connu à la date d'anniversaire de la notification du marché.

I₀ = Indice BT 40 chauffage central Indice publié par l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Études Économiques) identifiant 001688266 Valeur de l'indice connu au « mois ZERO ».



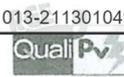
RAMBAUD
CHAUFFAGE
CLIMATISATION

RECONNU GARANT DE L'ENVIRONNEMENT

2 CHEMIN DU JAS VIEUX - 13620 CARRY LE ROUET
Tel : 04 42 45 43 34 | email : contact@rc-chauffage.fr
www.rc-chauffage.fr

CHAUFFAGE

SOLAIRE – GÉOTHERMIE



Envoyé en préfecture le 20/03/2025

Reçu en préfecture le 20/03/2025

Publié le

ID : 013-211301049-20250313-DEC2025_045-CC



ARTICLE 8 : DETAIL ESTIMATIF – MONTANT DU CONTRAT

Les travaux ci-dessus sont évalués à **8 056.13 €TTC**, résultant du détail estimatif suivant :

- École Primaire Jules Ferry (ancien bâtiment)	763.61€
- École Maternelle Jules Ferry	763.61€
- École Primaire Jules Ferry (nouveau bâtiment)	831.97€
- Salle des Arts 170 000 Kcal/h	831.97€
- Parc des loisirs (pompe à chaleur)	867.32€
- Cantine / garderie École Jules Ferry	763.61€
- Salle Alain CALMAT 12 radiants gaz	867.32€
- Crèche multi-accueil	1 024.03€

TOTAL H.T.	6 713.44€
T.V.A. 20%	1 342.69€
TOTAL T.T.C.	8 056.13€

ARTICLE 9 : DUREE DU CONTRAT

Le présent contrat prend effet à sa signature pour une période d'**UN** an. À l'issue de cette période, il sera renouvelé, annuellement, par reconduction expresse, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception, dans un délai de deux mois avant la date de renouvellement du contrat, sans toutefois que la durée totale ne puisse excéder 4 ans. Le présent contrat viendra à échéance le **23 AVRIL 2029**.

ARTICLE 10 : RESILIATION

Si l'une des parties venait à ne pas respecter ses engagements, l'autre partie pourrait mettre fin au présent contrat, **QUINZE JOURS** après l'envoi d'une mise en demeure par lettre recommandée, restée sans effet et ce, sans préjudice de tous dommages et intérêts éventuels.

ARTICLE 11 : PAIEMENT

La commune de SAUSSET-LES-PINS se libérera des sommes dues par elle, en faisant donner crédit au compte ouvert au nom de l'entreprise :

BANQUE : **CREDIT LYONNAIS**
 COMPTE N° : **02880 00000 71699 S 02**
 AGENCE : **CARRY-LE-ROUET**



**RAMBAUD
CHAUFFAGE
CLIMATISATION**

RECONNU GARANT DE L'ENVIRONNEMENT

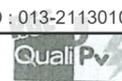
2 CHEMIN DU JAS VIEUX - 13620 CARRY LE ROUET

Tel : 04 42 45 43 34 | email : contact@rc-chauffage.fr

www.rc-chauffage.fr

CHAUFFAGE

SOLAIRE – GÉOTHERMIE



PROFESSIONNEL DU GAZ
INSTALLATION - MAINTENANCE

Envoyé en préfecture le 20/03/2025

Reçu en préfecture le 20/03/2025

Publié le 20/03/2025

ID : 013-211301049-20250313-DEC2025_045-CC



FAIT À SAUSSET-LES-PINS, le 07 FEVRIER 2025

Pour l'entreprise
Rambaud Chauffage Climatisation
Le directeur **Fabrice GHILARDI**


RCC
2 Chemin du Jas Vieux
13620 CARRY LE ROUET
Tel: 04.42.45.43.34
Mail: contact@rc-chauffage.fr
Siret: 839 180 288 00012 code Ape 4322A

Pour la commune de SAUSSET-LES-PINS
Le Maire
Maxime MARCHAND

Le 13/03/2025




Le Maire
Maxime Marchand